

CHAMPIONNAT D'EUROPE 2010 LA ROCHELLE – FRANCE

CONTRAT COUREUR

Entre :

Le **coureur**.....

Licencié (e) FFV N° :.....Club :

Demeurant à

Téléphone / Fax / e-mail

Le représentant légal du coureur (pour les mineurs).....

Et : UNQUA FRANCE représentée par son Président Christian BERHAULT

Il a été convenu ce qui suit :

En acceptant sa sélection par UNQUA-FRANCE, le coureur s'engage,

- **à renvoyer le contrat coureur dans un délai maximal de 10 jours** et d'accepter ses conditions,
- **à participer** au sein de la Délégation Française au Championnat d'Europe Jeune de la classe 420 qui aura lieu à LA ROCHELLE (FRANCE) du 12 au 20 août 2010,
- **à participer** aux programmes de préparation avant et pendant le Championnat (prévoir d'être libre à partir du 8 août)
- **à participer** spontanément et activement à toutes les phases de la vie de la délégation nationale durant le Championnat (tâches matérielles et collectives, réunions, etc.),
- **à accepter** la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par le Team Leader et les Coachs,
- **à avoir** en tout lieu et en permanence un comportement digne d'un sportif de Haut Niveau et ne pas oublier qu'il (elle) est un(e) **représentant(e) de la FRANCE**,
- **à porter**, quand demandé, les tenues vestimentaires de l'équipe nationale et à participer aux séances de prises de photos,
- **à faire** le maximum pour obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles, avec un objectif minimum de participation au Groupe Or de l'épreuve.
- **à avoir** un matériel nautique compétitif et **conforme**, avant le départ de la délégation avec les règles de jauge internationales en vigueur,
- **à avoir** pris connaissance de **l'avis de course** de l'épreuve au moins 1 mois avant le début de l'épreuve
- **à honorer** avant le départ de la délégation, en fonction de l'échéancier, et **à régler** à UNQUA-FRANCE, tous les frais inhérents à sa participation au championnat. Aucun remboursement ou réduction ne pourra être consenti pour quelque cause que ce soit (la provision financière est de 500 € et ne comprend pas les frais d'hébergement et de repas qui restent sous la responsabilité des parents)
- **à prendre** toutes les dispositions utiles et nécessaires concernant, hors licence F.F.Voile, l'assurance des biens et des personnes (dommages au matériel nautique jusqu'à hauteur de 500000 € et couverture type Mondial Assistance)

Les frais de trajet pour rejoindre le lieu de regroupement de la délégation pour le départ sur le site du championnat sont également à la charge du coureur sélectionné ou de son représentant légal. L'organisation de ce déplacement n'est pas à la charge d'UNQUA-FRANCE.

Tout sportif sélectionné est bien conscient que le non respect d'un seul des engagements cités ci-dessus peut entraîner son exclusion de l'équipe nationale et son rapatriement à ses propres frais. Un rapport circonstancié serait alors transmis au Président de la F.F.Voile et au président d'UNQUA-FRANCE.

L'Association UNIQUA -FRANCE s'engage pour sa part :

- **à prendre en charge**, les inscriptions, l'organisation de l'encadrement à terre et sur l'eau pendant toute la durée du championnat d' Europe 2010 en accord avec la **F.F.Voile**, du 12 au 20 août 2010. La gestion des hébergements et des repas restent sous la responsabilité directe des parents et ou accompagnateurs.
- **à chercher** les solutions les moins onéreuses possibles tout en essayant de maintenir la qualité de la prestation tant au plan de l'organisation de l'hébergement et de l'encadrement, que du respect d'un certain nombre de critères de sécurité, de santé, de bien être et de bon sens... pour le groupe et chacun de ses membres. UNIQUA- FRANCE pourra s'appuyer sur le Département Logistique de la **F.F.Voile**, des Centres d'Excellence de Voile, des Ligues, des Comités Départementaux ou des Clubs.

Je soussigné :

*(Coureur ou représentant légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède et accepte dans son intégralité le présent contrat et **notamment de m'acquitter auprès de l'Association dans les délais fixés, des provisions demandées, concernant les frais de la compétition précitée. Je sais que le non respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'Equipe Nationale.***

Cet engagement vaut également pour autorisation donnée au team leader de prendre toute disposition en cas d'accident ou problème de santé (hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement, ...) pouvant intervenir pendant les durées du voyage et du séjour.

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")..... :

Signature du Président d'UNIQUA FRANCE

INFORMATIONS A COMPLETER & DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

N° CNI : Lieu : date..... et (selon le pays)

N° de Licence Fédérale.....

Club.....

N° de Voile..... **Certificat Conformité UNIQUA** : **date**.....

Les voiles sont elles certifiées :N° du JAUGEUR (tampon):.....

Measurement Certificatedate.....

N°.....**Marque du Bateau**..... **Espars**.....

Assurances complémentaires matériel obligatoires (Compagnie, adresse, tél/fax et N° contrat) :
(montant minimum assuré : 500 000 € / voir avis de course de l'épreuve)

Assurances individuelles type MONDIAL ASSISTANCE **obligatoire** (si rejet des garanties incluses dans la licence **F.F.Voile** par la Cie prestataire)

Compagnie :

Adresse, tél/fax.....

N° de Contrat.....

- TOUS LES DOCUMENTS ENUMERES CI-DESSUS DEVRONT ETRE EN POSSESSION DU COUREUR CONCERNE, ILS SERONT REMIS AU TEAM LEADER DE L'EQUIPE AU MOMENT DU RASSEMBLEMENT AVANT LE DEPART.
- UNE COPIE DE CES PIECES OBLIGATOIRES SERA ADRESSEE A L'UNIQUA ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT DES ACOMPTE.